



Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le 24/04/2025

ID : 071-217104637-20250414-2025030-DE

Berger
Levrault

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2025-030

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : BASSEUIL Roland, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Étaient absents excusés : BUTTET Frédéric

LAROCHE Lucas, ayant donné pouvoir à BASSEUIL Roland
JONON Corinne, ayant donné pouvoir à MARTIN Claire

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en
exercice : 12

Nombre de membres
présents : 9

Date de convocation :
03/04/2025

OBJET : Délibération relative au vote des subventions 2025

Le Maire, Jean-Luc CHANUT, étant également Président de l'association ADMR quitte la salle et ne prend pas part au vote. C'est Michelle CORRE, 3^{ème} Adjointe et responsable de la Commission Communale d'action Sociale qui présente les propositions de la commission action sociale, comme ci-dessous :

DESIGNATION	MONTANTS 2024	DOSSIERS 2025	PROPOSITIONS 2025
PEP 71	200€	ok	200€
Secours catholique	500€	ok	200€
France Adot	0	ok	200€
Croix Rouge	500€	ok	200€
Restos du Coeur	500€	ok	200€
Cada	200€	Pas de dossier	0
MFR CFA Buge le chatel	0	ok	0
Veuves	0	Pas de dossier	0
Ligue cancer	0	Pas de dossier	0
AFM téléthon	0	Pas de dossier	0
Défi Anthony	0	Pas de dossier	0
France Alzheimer	200€	Pas de dossier	0
ADMR	900€	ok	1000€
Esox Lucius	0	ok	Conseil Municipal 300€
Coopérative scolaire	Conseil Municipal 1000€	ok	Conseil Municipal 1000€
TOTAL	4000€		3300€

Il est précisé que plusieurs associations n'ont pas déposé le dossier de demande de subventions. Par conséquent aucune subvention ne peut leur être attribuée cette année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 8 voix pour (Michelle CORRE, Christian LABOURET, Cécile RENAUX, Cécile LAMBOROT, Claire MARTIN, Dominique DESBROSSES, Roland BASSEUIL, Lucas LAROCHE par pouvoir donné à Roland BASSEUIL), 2 abstentions (Sébastien GROUILLER et Corinne JONON par pouvoir donné à Claire MARTIN), Jean-Luc CHANUT n'ayant pas pris part au vote, de répartir les subventions de la manière suivante :

DESIGNATION	MONTANTS 2024	MONTANTS 2025
PEP 71	200€	200€
Secours catholique	500€	200€
France Adot	0	200€
Croix Rouge	500€	200€
Restos du Coeur	500€	200€
Cada	200€	0
MFR CFA Buge le chatel	0	0
Veuves	0	0
Ligue cancer	0	0
AFM téléthon	0	0
Défi Anthony	0	0
France Alzheimer	200€	0
ADMR	900€	1000€
Esox Lucius	0	Conseil Municipal 300€
Coopérative scolaire	Conseil Municipal 1000€	Conseil Municipal 1000€
TOTAL	4000€	3300€

Il est décidé également que la subvention attribuée au Restos du Cœur sera versée de la même manière que l'année précédente, c'est-à-dire en bons d'achat à Intermarché Chauffailles.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 14/04/2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT.

